



N° 02/03.2023

COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 28 mars 2023.

Première séance de commission : mercredi 26 avril 2023, à 18h30, à la salle de conférences Jura/Lac, av. des Pâquis 31 (2^e étage), à Morges.

TABLE DES MATIERES

1	PRÉAMBULE.....	3
2	COEFFICIENT DE PONDÉRATION.....	4
3	RÉPARTITION DES HABITANTS AU 31 DÉCEMBRE 2022, SELON LES DONNÉES DU CANTON (STATISTIQUE VAUD)	4
4	TABLEAUX COMPARATIFS ENTRE COMPTES ET BUDGET 2022 ET DU COÛT PAR HABITANT	5
5	TÂCHES DÉDIÉES PAR CONTRAT DE DROIT ADMINISTRATIF.....	6
6	RÉPARTITION DE LA PARTICIPATION PAR COMMUNE INCLUANT LES TÂCHES CONTRACTUELLES	7
7	CONCLUSION.....	7

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, du Règlement sur la comptabilité des communes et des Statuts de l'Association, le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Association de communes de la Police Région Morges, arrêtés au 31 décembre 2022.

Il s'agit du onzième exercice comptable de l'Association. Les comptes présentent le fonctionnement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Pour prendre connaissance des explications détaillées, il convient de se référer à l'annexe « Commentaires sur les comptes » jointe au présent préavis.

Les comptes du service de police, pour l'exercice 2022, présentent des charges et des recettes équilibrées, celles-ci étant individuellement compensées par chaque commune membre.

A l'instar des précédents exercices, celui de 2022 se solde par un résultat positif. En effet, PRM a l'avantage de restituer CHF 369'653.62 aux communes membres pour les tâches principales de l'Association.

La gestion des dépenses a été faite dans l'esprit d'une année difficile et chaque dépense a été analysée pour identifier les économies possibles. Il en résulte un exercice comptable que nous pouvons qualifier de bon, en ce sens que malgré une baisse notable des recettes, nous arrivons à un résultat plus bas que celui budgété.

La charge de personnel ne présente qu'une différence d'un peu plus de 2% par rapport au budget, symbole de stabilité et de bonne santé.

Le budget 2022 a été fait en tenant compte d'une augmentation du nombre d'habitants sur le secteur, qui s'est élevée à 666, permettant ainsi de maintenir un coût par habitant global en dessous des CHF 240.00, précisément CHF 229.45/habitant.

Le résultat positif entre le budget et les comptes 2022 s'explique principalement de la manière suivante :

- Les comptes touchant le personnel présentent une diminution totale des charges de 352 k.
- Les recettes des amendes d'ordre pour la circulation ont représenté une diminution de 719 k.
- Les recettes des remboursements d'assurances ont augmenté de 151 k.

- Les recettes de la Commission de police et du remboursement des frais ont été plus élevées de 320 k.
- Diverses variations sur plusieurs comptes ont permis une diminution des charges et une augmentation globale des recettes de 265 k.

En ce qui concerne les tâches contractuelles, pour la Commune de Morges, les coûts totaux ont été réduit de 121 k par rapport au budget.

2 COEFFICIENT DE PONDÉRATION

Ci-dessous le tableau présentant le calcul pondéré de la population au 31 décembre 2022.

Coefficient de pondération

Population	Coefficient
de 0 à 1'000 habitants	2
de 1'001 à 3'500 habitants	3
de 3'501 à 6'500 habitants	4
de 6'501 à 10'000 habitants	5
dès 10'001 habitants	6

3 RÉPARTITION DES HABITANTS AU 31 DÉCEMBRE 2022, SELON LES DONNÉES DU CANTON (STATISTIQUE VAUD)

Communes	Population	Coefficient	Population pondérée	Répartition
BUCHILLON	670	2	1'340	0.85%
LUSSY-SUR-MORGES	730	2	1'460	0.92%
MORGES	17'535	6	105'210	66.56%
PREVERENGES	5'218	4	20'872	13.21%
SAINT-PREX	5'877	4	23'508	14.87%
TOLOCHENAZ	1'890	3	5'670	3.59%
TOTAUX	31'920		158'060	100%

4 TABLEAUX COMPARATIFS ENTRE COMPTES ET BUDGET 2022 ET DU COÛT PAR HABITANT

Le tableau ci-dessous compare la participation de chaque commune selon les comptes et le budget 2022 ainsi que la comparaison avec les comptes de l'année 2021 et ce, pour les tâches principales de police.

Au 31 décembre 2022, pour les tâches principales de police, le coût moyen par habitant s'élève à CHF 229.45. Notre volonté de garantir un coût moyen par habitant inférieur à CHF 240.00 est ainsi atteinte. L'augmentation de la population morgienne (+ 650 habitants soit 3.7 %) est forte alors qu'elle est restée stable pour le reste des communes.

Calcul de la participation de chaque commune selon les comptes 2022							
Communes	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Taux	Population	Coût par habitant	Différence comptes - budget
BUCHILLON	62'093.02	70'600.00	53'018.59	0.8%	670	92.68	8'506.98
LUSSY-SUR-MORGES	67'653.59	74'350.00	58'645.37	0.9%	730	92.68	6'696.41
MORGES	4'875'229.03	4'970'650.00	4'014'434.21	66.6%	17'535	278.03	95'420.97
PREVERENGES	967'168.33	1'079'050.00	825'473.23	13.2%	5'218	185.35	111'881.67
SAINT-PREX	1'089'315.50	1'207'500.00	929'766.90	14.9%	5'877	185.35	118'184.50
TOLOCHENAZ	262'736.89	291'700.00	224'199.67	3.6%	1'890	139.01	28'963.11
TOTAUX	7'324'196.38	7'693'850.00	6'105'537.97	100.0%	31'920	229.45	369'653.62

Coût en CHF par habitant - Comparatif annuel						
Communes	2022	2021	2020	2019	2018	2017
BUCHILLON	92.68	79.25	86.66	83.29	80.57	71.61
LUSSY-SUR-MORGES	92.68	79.25	86.66	83.29	80.57	71.61
MORGES	278.03	237.75	259.97	249.88	241.72	214.83
PREVERENGES	185.35	158.50	173.31	166.59	161.15	143.22
SAINT-PREX	185.35	158.50	173.31	166.59	161.15	143.22
TOLOCHENAZ	139.01	118.88	129.98	124.94	120.86	107.41
TOTAUX	229.45	195.35	212.36	203.94	197.22	175.65

5 TÂCHES DÉDIÉES PAR CONTRAT DE DROIT ADMINISTRATIF

Tâches des mandats par contrat de droit administratif							
Communes	Tâches	Charges	Recettes	Comptes 2022	Budget 2022	Différence	Comptes 2021
MORGES	Signalisation	1 127 419.27	2 459 030.20	-1 331 610.93	-1 069 400.00	- 262 210.93	-1 409 104.00
	Police du commerce	334 628.75	163 587.35	171 041.40	157 000.00	14 041.40	253 750.00
	Inhumation	107 311.77	7 645.00	99 666.77	103 900.00	- 4 233.23	82 708.00
	Police administrative	962 184.50	729 846.08	232 338.42	100 700.00	131 638.42	207 523.00
	Représentation	37 089.00	0.00	37 089.00	37 500.00	- 411.00	36 323.00
TOTAL MORGES		2 568 633.29	3 360 108.63	- 791 475.34	- 670 300.00	- 121 175.34	- 828 800.00
BUCHILLON	Prestations	8 800.00	3 160.00	5 640.00	6 100.00	- 460.00	5 440.00
LUSSY-SUR-MORGES	Prestations	4 800.00	2 125.00	2 675.00	3 200.00	- 525.00	5 030.00
PREVERENGES	Non prévues à ce jour						
SAINT-PREX	Prestations	297 340.00	57 180.00	240 160.00	253 400.00	- 13 240.00	249 612.70
TOLOCHENAZ	Prestations	18 960.00	10 810.00	8 150.00	9 500.00	- 1 350.00	6 580.00

6 RÉPARTITION DE LA PARTICIPATION PAR COMMUNE INCLUANT LES TÂCHES CONTRACTUELLES

Le tableau ci-dessous comprend la répartition concernant les missions générales de police (tableau point N° 5) ainsi que les tâches confiées selon les contrats de droit administratif, engageant individuellement chaque commune, représentée par sa Municipalité, à l'Association de communes Police Région Morges, représentée par son Comité de direction (tableau point N° 6).

Comptes répartition de la participation par commune					
Communes	Service de police	Tâches des mandats	Total	Budget Budget total par commune	Différence Comptes - budget
BUCHILLON	62'093.02	5'640.00	67'733.02	76'700.00	-8'966.98
LUSSY-SUR-MORGES	67'553.59	2'675.00	70'228.59	77'550.00	-7'321.41
MORGES	4'875'229.03	-791'475.34	4'083'753.69	4'300'350.00	-216'596.31
PREVERENGES	967'168.03	-	967'168.03	1'079'050.00	-111'881.97
SAINT-PREX	1'089'315.50	240'160.00	1'329'475.50	1'460'900.00	-131'424.50
TOLOCHENAZ	262'736.89	8'150.00	270'886.89	301'200.00	-30'313.11

7 CONCLUSION

L'année 2022 a été financièrement favorable et a permis de conserver le coût moyen par habitant à un niveau convenable.

La dette (CHF 1'795'598.71) reste en dessous du plafond maximal fixé par les statuts (CHF 3'500'000.00).

Les surplus encaissés lors de la facturation des acomptes 2022 seront remboursés auprès de chaque partenaire.

Vu ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction présentant les comptes 2022,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2022, représentant des charges à hauteur de CHF 14'251'509.75 et des recettes pour un montant de CHF 6'927'313.57. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 7'324'196.38 est entièrement couverte par les communes membres ;
2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2022, représentant des charges à hauteur de CHF 2'898'533.29 couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 2'568'633.29 (charges), CHF 3'360'108.63 (revenus) pour la Commune de Morges ;
 - CHF 297'340.00 (charges), CHF 57'180.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
 - CHF 18'960.00 (charges), CHF 10'810.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
 - CHF 8'800.00 (charges), CHF 3'160.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon ;
 - CHF 4'800.00 (charges), CHF 2'125.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 23 mars 2023.

au nom du Comité de direction
le président la secrétaire

Laurent Pellegrino

Maria del Pilar Perez

Annexes : comptes de fonctionnement, comptes de bilan et commentaires comptes 2022.

Police Région Morges - Comptes 2022

		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Fonctionnement	18'481'653.97	18'481'653.97	19'236'550.00	19'236'550.00	18'164'563.06	18'164'563.06
6	Police	18'481'653.97	18'481'653.97	19'236'550.00	19'236'550.00	18'164'563.06	18'164'563.06
60	PRM et Tâches contractuelles	18'481'653.97	18'481'653.97	19'236'550.00	19'236'550.00	18'164'563.06	18'164'563.06
600	Service de police	14'251'509.75	14'251'509.75	14'989'350.00	14'989'350.00	13'828'485.90	13'828'485.90
60000	Service de police	14'251'509.75	14'251'509.75	14'989'350.00	14'989'350.00	13'828'485.90	13'828'485.90
3001.00	Traitements conseil intercommunal	14'400.00		14'500.00		11'570.00	
3001.01	Traitements Comité Directeur	28'000.00		28'000.00		28'000.00	
3011.00	Traitements	8'754'069.60		8'950'000.00		8'413'842.50	
3012.00	Traitements personnel auxiliaire	37'792.50		120'000.00		27'534.40	
3030.00	Cotisations AVS - AC	806'539.75		840'000.00		771'513.55	
3040.00	Cotisations à la caisse de pensions	1'292'507.55		1'415'000.00		1'316'802.20	
3050.00	Assurances de personnes	200'095.55		200'500.00		183'278.65	
3061.00	Indemnités utilisation véhicules privés	38'244.75		45'000.00		38'487.35	
3069.00	Indemnités, remboursements de frais divers	81'274.50		80'000.00		61'228.40	
3069.01	Indemnités et frais pour les chiens	5'099.30		5'150.00		4'346.20	
3091.01	Formation cadre	18'522.43		30'000.00		34'761.53	
3091.02	Participation aux réunions de police	1'368.20		1'500.00		1'404.30	
3091.03	Formation agents	273'282.03		290'000.00		248'400.60	
3092.00	Frais de recherche et transfert de personnel	40'116.05		46'000.00		47'183.40	
3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	50'996.90		74'800.00		41'018.70	
3102.00	Annonces, journaux, documentation	2'828.30		8'800.00		4'962.65	
3111.00	Achats - locations de mobilier, machines et matériel radios	36'636.63		60'400.00		74'117.99	
3111.01	Informatisation	249'379.53		346'600.00		242'190.86	
3116.00	Equipeement personnel	123'191.85		128'000.00		121'505.41	
3121.00	Achat et consommation d'eau	2'390.20		2'500.00		2'305.75	
3123.00	Electricité	25'165.85		32'700.00		27'873.75	
3124.00	Carburant	46'909.05		56'000.00		54'252.45	
3139.00	Achats de munition	8'280.90		8'500.00		4'450.30	
3151.00	Entretien mobilier, machines, matériel	100'244.75		118'900.00		96'507.69	
3151.01	Homologation des appareils radar	42'502.00		48'100.00		31'365.45	
3151.02	Achat, location entretien matériel radar	76'767.50		80'400.00		24'889.15	
3155.00	Frais de véhicules, entretien, achat, assurances et taxes	52'891.90		49'100.00		54'673.45	
3155.02	Achat véhicules police	124'669.20		125'000.00		170'060.70	

Police Région Morges - Comptes 2022

		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3156.00	Entretien technique des installations, central d'alarme	121'119.98		116'800.00		115'814.83	
3161.00	Loyers	562'860.00		563'000.00		563'732.45	
3161.05	Loyers (St-Prex)	16'200.00		16'200.00		16'200.00	
3181.00	Affranchissement	126'359.32		126'200.00		133'755.25	
3182.00	Téléphones	16'236.11		21'000.00		17'919.45	
3182.01	Site internet, identité visuelle, communication	19'627.40		32'500.00		17'878.20	
3183.00	Frais bancaires - versements carte de crédit	1'310.76		36'000.00		1'721.06	
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)	82'345.17		75'000.00		104'263.62	
3185.01	Prestations services transversaux informatique Logiciels et infrastructure	128'505.05		128'700.00		106'320.00	
3185.02	Prestations services transversaux finances	59'040.00		59'100.00		65'040.00	
3185.03	Prestations services transversaux ressources humaines	80'000.00		80'000.00		75'000.00	
3185.04	Prestations services transversaux archives	6'300.00		6'300.00		1'300.00	
3185.07	Etudes et divers	47'761.80		55'000.00		49'480.05	
3185.09	Contrôle fiduciaire	3'360.25		3'500.00		3'295.60	
3186.00	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	21'075.15		21'400.00		20'553.45	
3192.00	Taxes sur les véhicules	19'385.99		20'900.00		18'081.40	
3193.00	Cotisations	9'449.55		10'200.00		5'133.00	
3199.00	Frais divers et de réception	27'891.13		38'100.00		26'737.47	
3210.00	Intérêts des dettes à court terme	1'963.28		5'200.00		5'147.29	
3301.00	Pertes sur débiteurs divers			1'000.00			
3313.00	Amortissement dépenses d'équipement	270'629.05		294'800.00		255'766.50	
3521.00	Participation à la réforme policière	57'750.30		58'000.00		56'436.05	
3801.00	Attribution au fonds de réserve pour investissements futurs	14'000.00				14'000.00	
3809.00	Attribution complémentaire à la provision pour créances douteuses			5'000.00		6'748.15	
3809.01	Attribution au fonds de réserve provision vacances	24'172.69		10'000.00		9'634.70	
4221.00	Intérêts du patrimoine financier				100.00		
4312.00	Emoluments de police		19'135.00		25'000.00		14'295.00
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation		38'232.50		122'000.00		29'634.40
4361.00	Indemnités et rétrocessions d'assurances		211'854.40		60'000.00		268'341.60
4363.00	Remboursement des dommages et divers		18'050.00				
4370.00	Amendes perçues		2'780'996.00		3'500'000.00		3'612'093.41
4390.00	Recettes diverses		27'803.10		40'000.00		8'822.36
4390.01	Recettes contravention commission de police		742'476.99		560'000.00		675'331.37
4390.02	Frais commission de police		438'093.98		300'000.00		486'487.39
4410.00	Redistribution de la taxe CO2		6'938.60		5'000.00		2'396.60
4510.00	Remboursement du Canton		137'380.00		120'000.00		102'245.10

Police Région Morges - Comptes 2022

		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4521.00	Part. aux charges du personnel de la PRM pour les tâches optionnelles		2'505'000.00		2'563'400.00		2'478'240.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		4'875'229.05		4'970'650.00		4'014'434.21
4522.01	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Préverenges		967'168.33		1'079'050.00		825'473.23
4522.02	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de St-Prex		1'089'315.50		1'207'500.00		929'766.90
4522.03	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Tolochenaz		262'736.89		291'700.00		224'199.67
4522.05	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Lussy-sur-Morges		67'653.59		74'350.00		58'645.37
4522.06	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Buchillon		62'093.02		70'600.00		53'018.59
4801.00	Prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs						45'060.70
4809.00	Prélèvement à provision pour débiteurs douteux		1'352.80				
601	Tâches contractuelles Ville de Morges	3'900'244.22	3'900'244.22	3'917'600.00	3'917'600.00	3'992'950.71	3'992'950.71
60110	Signalisation	2'459'030.20	2'459'030.20	2'381'000.00	2'381'000.00	2'608'666.51	2'608'666.51
3102.00	Annonces, journaux, documentation	4'613.85		8'200.00		7'007.60	
3116.01	Achats éqpt et matériel spécialisé	71'782.90		81'800.00		41'122.07	
3123.00	Electricité	14'256.75		9'000.00		6'658.96	
3137.00	Location All Park	20'035.45		24'000.00		20'035.45	
3143.00	Entretien signalisation	79'091.57		125'400.00		88'341.52	
3143.01	Entretien parcomètres et achat matériel d'exploitation	64'009.40		70'000.00		82'600.45	
3143.02	Entretien et réparations arrêts de bus			5'000.00			
3161.02	Location locaux RB 3	22'200.00		22'000.00		22'200.00	
3161.03	Location places de parc (parking sous pont autoroute et Poste)	13'032.00		13'200.00		13'032.00	
3182.00	Téléphones	524.95		6'400.00		897.10	
3185.00	Honoraires et prestations de services	837'652.50		902'600.00		848'800.00	
3185.06	Etude circulation	219.90		44'000.00			
3194.00	TVA à payer sur recettes					15'247.70	
3194.99	TVA rattrapage 2015-2019					49'858.00	
3199.00	Frais divers et de réception					0.05	
3290.00	Intérêts moratoires					3'761.50	
3524.00	Versement excédentaire à la Ville de Morges	1'331'610.93		1'069'400.00		1'409'104.11	
4232.00	Produit des locations de places de parc (Taxis, etc) - droit public HT		34'087.50		120'000.00		-29'031.00

Police Région Morges - Comptes 2022

		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4232.01	Produit des locations de places de parc - droit privé TVA 5.1%		67'986.36				136'365.00
4272.04	Macarons Résidents centre Ville		131'304.00		95'000.00		101'833.65
4272.05	Macarons Navigateurs		8'972.00		8'500.00		11'316.19
4272.06	Macarons Employés et tiers - soumis 5.1%		69'612.63		87'000.00		102'049.25
4272.07	Horodateurs all park		63'534.10		95'000.00		79'603.70
4272.09	Horodateurs en Euro		13'468.41		25'000.00		14'130.14
4272.10	Horodateurs en CHF		834'338.53		1'400'000.00		1'021'449.80
4272.11	Application pour paiement par smartphone		1'027'303.65		420'000.00		828'568.46
4272.12	Horodateurs "Beausobre" - soumis 3.5%		16'837.19		30'000.00		20'638.40
4272.13	Parking PCi		8'793.05				17'764.75
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation		23'060.00		30'000.00		24'079.80
4363.00	Remboursement des dommages et divers		7'023.10		5'000.00		4'800.05
4390.00	Recettes diverses		48'679.83		500.00		90'054.77
4659.00	Indemnités sté générale d'affichage et signalisation citadine moderne		104'029.85		65'000.00		185'043.55
60120	Police du commerce	334'628.75	334'628.75	362'500.00	362'500.00	319'767.15	319'767.15
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)	425.00		1'500.00		52.10	
3185.00	Honoraires et prestations de services	331'471.85		353'800.00		314'480.00	
3199.00	Frais divers et de réception	2'534.70		2'200.00		1'548.30	
3301.00	Pertes sur débiteurs divers	197.20		5'000.00		3'686.75	
4272.02	Place de marché, étalage et déballage		121'827.50		120'000.00		30'902.15
4312.00	Emoluments de police		38'193.40		85'000.00		31'322.35
4390.00	Recettes diverses		3'369.25		500.00		105.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		171'041.40		157'000.00		253'750.90
4809.00	Prélèvement à provision pour débiteurs douteux		197.20				3'686.75
60140	Inhumation	107'311.77	107'311.77	115'900.00	115'900.00	103'868.85	103'868.85
3101.00	Imprimés et fournitures de bureau			100.00			
3185.00	Honoraires et prestations de services	60'000.00		64'800.00		65'600.00	
3524.10	Convois funèbres, inhumations, divers	28'356.25		36'000.00		30'847.10	
3524.11	Prise en charge frais d'obsèques	18'955.52		15'000.00		7'421.75	
4272.03	Concessions au cimetière et divers		7'645.00		12'000.00		21'160.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		99'666.77		103'900.00		82'708.85
60150	Police administrative	962'184.50	962'184.50	1'020'700.00	1'020'700.00	924'325.20	924'325.20
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)	11'984.50		22'000.00		25'584.00	
3185.00	Honoraires et prestations de services	950'200.00		997'100.00		898'741.20	

Police Région Morges - Comptes 2022

		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3199.00	Frais divers et de réception			1'600.00			
4312.00	Emoluments de police		67'501.00		100'000.00		62'268.00
4370.00	Amendes perçues		662'345.08		820'000.00		654'534.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		232'338.42		100'700.00		207'523.20
60160	Représentation	37'089.00	37'089.00	37'500.00	37'500.00	36'323.00	36'323.00
3069.00	Indemnisations, remboursements de frais divers	288.80		500.00			
3091.02	Participation aux réunions de police	800.20		1'000.00		323.00	
3185.00	Honoraires et prestations de services	36'000.00		36'000.00		36'000.00	
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		37'089.00		37'500.00		36'323.00
602	Tâches contractuelles Tolochenaz	18'960.00	18'960.00	19'500.00	19'500.00	19'840.00	19'840.00
60200	Tâches contractuelles Tolochenaz	18'960.00	18'960.00	19'500.00	19'500.00	19'840.00	19'840.00
3185.00	Honoraires et prestations de services	18'960.00		19'500.00		19'840.00	
4312.00	Emoluments de police		5'310.00		6'000.00		6'660.00
4370.00	Amendes perçues		5'500.00		4'000.00		6'600.00
4522.03	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Tolochenaz		8'150.00		9'500.00		6'580.00
603	Tâches contractuelles St-Prex	297'340.00	297'340.00	298'800.00	298'800.00	308'330.70	308'330.70
60300	Tâches contractuelles St-Prex	297'340.00	297'340.00	298'800.00	298'800.00	308'330.70	308'330.70
3143.01	Entretien parcomètres et achat matériel d'exploitation			500.00		17.50	
3185.00	Honoraires et prestations de services	297'340.00		298'300.00		308'313.20	
4312.00	Emoluments de police		11'340.00		13'000.00		15'975.00
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation				2'400.00		
4370.00	Amendes perçues		45'840.00		30'000.00		42'743.00
4522.02	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de St-Prex		240'160.00		253'400.00		249'612.70
604	Tâches contractuelles Buchillon	8'800.00	8'800.00	7'100.00	7'100.00	7'680.00	7'680.00
60400	Tâches contractuelles Buchillon	8'800.00	8'800.00	7'100.00	7'100.00	7'680.00	7'680.00
3185.00	Honoraires et prestations de services	8'800.00		7'100.00		7'680.00	
4370.00	Amendes perçues		3'160.00		1'000.00		2'240.00
4522.06	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Buchillon		5'640.00		6'100.00		5'440.00

Police Région Morges - Comptes 2022

		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
605	Tâches contractuelles Lussy-sur-Morges	4'800.00	4'800.00	4'200.00	4'200.00	7'275.75	7'275.75
60500	Tâches contractuelles Lussy-sur-Morges	4'800.00	4'800.00	4'200.00	4'200.00	7'275.75	7'275.75
3185.00	Honoraires et prestations de services	4'800.00		4'200.00		7'275.75	
4312.00	Emoluments de police		765.00		500.00		1'125.00
4370.00	Amendes perçues		1'360.00		500.00		1'120.00
4522.05	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Lussy-sur-Morges		2'675.00		3'200.00		5'030.75

Bilan

1.1.2022 - 31.12.2022

		SAN	Débit	Crédit	Solde
91	ACTIF	4'277'968.55	48'958'220.46	-48'619'355.06	4'616'833.95
910	DISPONIBILITES	1'129'035.96	29'230'576.07	-28'926'633.30	1'432'978.73
9100	Caisse	4'687.40	103'669.25	-93'127.40	15'229.25
9100.0000	Caisse	4'687.40	103'669.25	-93'127.40	15'229.25
9101	Chèques postaux (CCP 12-656343-9)	1'031'587.40	15'157'050.62	-14'850'696.40	1'337'941.62
9101.0000	Chèques postaux (CCP 12-656343-9)	1'031'587.40	15'157'050.62	-14'850'696.40	1'337'941.62
9102	U.B.S. compte de crédit	49'650.72	66'567.98	-105'290.72	10'927.98
9102.0000	U.B.S. compte de crédit N° 140299.01X - CHF	18'828.84	41'583.92	-57'612.65	2'800.11
9102.0001	U.B.S. compte de crédit N° 140299.60F - EUR	30'821.88	24'984.06	-47'678.07	8'127.87
9109	Liquidités en transit	43'110.44	13'903'288.22	-13'877'518.78	68'879.88
9109.0000	Refacturation excédent de charges/revenus à la Ville de Morges		4'970'650.00	-4'970'650.00	
9109.0001	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Préverenges		1'079'050.00	-1'079'050.00	
9109.0002	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de St-Prex		1'207'500.00	-1'207'500.00	
9109.0003	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Tolochenaz		291'700.00	-291'700.00	
9109.0004	Dépenses et recettes à ventiler	2'252.30	4'618'515.45	-4'615'422.55	5'345.20
9109.0005	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Lussy		74'350.00	-74'350.00	
9109.0006	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Buchillon		70'600.00	-70'600.00	
9109.0008	Ventilation de diverses indemnités d'assurances		278'771.55	-278'771.55	
9109.0009	Contrepartie paiements YellowNet		548'575.90	-548'575.90	
9109.0011	Dépenses et recettes à ventiler PRM		15'104.40	-15'104.40	
9109.0013	Compte d'attente Friderici - Débit direct		27'247.35	-27'247.35	
9109.0014	Compte d'attente Postfinance/VISA - Débit direct		3'493.45	-3'493.45	
9109.0015	Compte d'attente AO via QR Code	40'858.14	620'521.52	-600'961.98	60'417.68
9109.0019	Décomptes TVA à neutraliser		94'091.60	-94'091.60	
9109.0020	Salaires négatifs à neutraliser		3'117.00		3'117.00
911	COMPTES COURANTS	55'340.70	18'370'571.88	-18'233'087.08	192'825.50
9111	Comptes courants divers		4'125.00	-4'125.00	
9111.0005	c/c Agents d'affaires divers		4'125.00	-4'125.00	
9113	Contentieux	4'550.00	1'876.55	-4'550.00	1'876.55
9113.0000	Contentieux	4'550.00	1'876.55	-4'550.00	1'876.55
9114	Berne - Versements SBVR		10'617'085.98	-10'617'085.98	
9114.0002	Berne - Versements BV QR - AO		3'013'942.58	-3'013'942.58	

Bilan

1.1.2022 - 31.12.2022

		SAN	Débit	Crédit	Solde
9114.0003	Berne - Versements BV QR - CTX		850'419.00	-850'419.00	
9114.0100	Berne - Versements BV QR - FA		6'751'794.40	-6'751'794.40	
9114.9999	Berne - Versements QR en erreur		930.00	-930.00	
9115	Autres débiteurs (facturations diverses)	50'790.70	7'739'984.35	-7'599'826.10	190'948.95
9115.0000	Autres débiteurs (facturations diverses)	50'790.70	7'739'984.35	-7'599'826.10	190'948.95
9118	Avances et prêts aux employés		7'500.00	-7'500.00	
9118.9003	Cagnotte des Chefs de Service		1'440.00	-1'440.00	
9118.9005	Caisse au décès		60.00	-60.00	
9118.9007	Avances salaires / 13e		6'000.00	-6'000.00	
912	PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	134'158.50	295'800.00		429'958.50
9120	Titres et placements		295'800.00		295'800.00
9120.0000	Préavis 03/03.2022 - Participation au capital Société Swiss Training Academy SA		295'800.00		295'800.00
9122	Prêts	134'158.50			134'158.50
9122.0000	UBS cpte no 140299.MKV - Garantie de loyer - Av. des Pâquis 31	134'158.50			134'158.50
913	ACTIFS TRANSITOIRES	1'189'005.63	1'061'272.51	-1'189'005.63	1'061'272.51
9138	Revenus année courante à recevoir l'année suivante	1'189'005.63	1'061'272.51	-1'189'005.63	1'061'272.51
9138.0003	Charges année suivante payées l'année courante	47'506.35	47'506.35	-47'506.35	47'506.35
9138.0100	Revenus année courante à recevoir l'année suivante	1'141'499.28	1'013'766.16	-1'141'499.28	1'013'766.16
914	INVESTISSEMENTS PRM	1'770'427.76		-270'629.05	1'499'798.71
9140	Dépenses d'investissement à amortir	1'770'427.76		-270'629.05	1'499'798.71
9140.0003	Préavis 03/03.2015 - Aménagement du nouvel Hôtel de police	1'073'177.76		-142'983.00	930'194.76
9140.0004	Préavis 07/11.2016 - Achat d'un véhicule d'intervention et d'un véhicule de transport et de command.	21'498.65		-10'749.35	10'749.30
9140.0005	Préavis 06/11.2017 - Acquisition appareil cinémométrique semi-stationnaire	112'693.85		-22'538.75	90'155.10
9140.0006	Préavis 03/05.2018 - Acquisition Radios Polycom	64'048.65		-32'024.30	32'024.35
9140.0007	Préavis 08/11.2016 - Rempl. 3 installations de surveillance automatique du trafic	186'491.85		-31'081.95	155'409.90
9140.0010	Préavis 01/02.2021 - Surveillance automatique du trafic	312'517.00		-31'251.70	281'265.30

Bilan

1.1.2022 - 31.12.2022

		SAN	Débit	Crédit	Solde
92	PASSIF	-4'277'968.55	27'547'936.97	-27'886'802.37	-4'616'833.95
920	ENGAGEMENTS COURANTS	-795'993.84	27'167'745.80	-27'368'134.77	-996'382.81
9200	Créanciers - PRM	-761'030.81	26'353'012.15	-26'537'336.63	-945'355.29
9200.3000	Créanciers	-733'459.81	5'481'141.15	-5'649'905.58	-902'224.24
9200.3200	Créanciers - Ville de Morges		1'236.80	-1'236.80	
9200.9091	Salaires à payer		17'209'189.50	-17'209'189.50	
9200.9092	Créanciers AVS/AI/APG/AC - AF - PC famille		1'504'855.60	-1'504'855.60	
9200.9093	Créanciers IS (Source)		711.10	-711.10	
9200.9094	Créanciers LAA (Groupe Mutuel)	-10'106.15	242'023.50	-250'529.50	-18'612.15
9200.9096	Créanciers LPP (CIP)	-17'464.85	1'895'905.85	-1'902'959.90	-24'518.90
9200.9099	13e salaires à payer		17'948.65	-17'948.65	
9206	Comptes courants divers	-23'523.00	814'668.30	-830'557.78	-39'412.48
9206.0001	c/c Ville de Morges	-1'737.65	671'753.22	-686'152.70	-16'137.13
9206.0005	Recettes de police à ventiler (cartes)		125'385.08	-125'385.08	
9206.0006	Recette s/perte de carte d'identité (3/5 à verser au Canton et 2/5 à passer en recette PRM)	-16'830.00	16'830.00	-19'020.00	-19'020.00
9206.0007	Objets trouvés	-4'955.35	700.00		-4'255.35
9207	Dépôt cartes accès zones piétonnes	-11'440.00	100.00	-275.00	-11'615.00
9207.0006	Dépôt cartes accès zones piétonnes	-11'440.00	100.00	-275.00	-11'615.00
9209	TVA à payer	-0.03	-34.65	34.64	-0.04
9209.0001	TVA due 3.5% Place de parc "Intérieure"	-0.01	-0.01		-0.02
9209.0002	TVA due 5.1% Place de parc "Extérieure"	-0.02	-34.64	34.64	-0.02
921	Paiement débiteurs en avance	-321'871.50	320'822.50	-1'634'878.50	-1'635'927.50
9215	Paiement débiteurs en avance	-321'871.50	320'822.50	-1'634'878.50	-1'635'927.50
9215.0000	Paiement débiteurs en avance	-321'871.50	320'822.50	-1'634'878.50	-1'635'927.50
923	Fonds de réserve	-4'090.05	910.30		-3'179.75
9233	Fonds de réserve	-4'090.05	910.30		-3'179.75
9233.0000	Fonds de réserve Noël des enfants	-1'034.25			-1'034.25
9233.0100	Fonds de réserve pour l'achat de matériel sportif au nouvel Hôtel de Police	-3'055.80	910.30		-2'145.50
925	PASSIFS TRANSITOIRES	-2'959'724.49	56'908.37	1'154'383.59	-1'748'432.53
9259	Factures année courante à payer l'année suivante	-2'959'724.49	56'908.37	1'154'383.59	-1'748'432.53
9259.0000	Factures année courante à payer l'année suivante	-56'908.35	56'908.35	-47'167.98	-47'167.98
9259.0002	Restitution aux communes de l'excédent de recettes	-1'493'712.03	0.02	1'124'058.39	-369'653.62

Bilan

1.1.2022 - 31.12.2022

		SAN	Débit	Crédit	Solde
9259.0100	Factures année courante à recevoir l'année suivante	-1'409'104.11		77'493.18	-1'331'610.93
928	Financement spéciaux et fonds de réserve	-196'288.67	1'550.00	-38'172.69	-232'911.36
9281	Fonds de renouvellement et de rénovation	-87'357.25	1'550.00	-14'000.00	-99'807.25
9281.0000	Fonds de renouvellement de la flotte de véhicules	-67'720.95			-67'720.95
9281.0001	Fonds de réserve pour investissements futurs	-14'000.00		-14'000.00	-28'000.00
9281.0100	Créances douteuses	-5'636.30	1'550.00		-4'086.30
9282	Provision solde vacances	-108'931.42		-24'172.69	-133'104.11
9282.0000	Provision solde vacances	-108'931.42		-24'172.69	-133'104.11
	Total bilan		76'506'157.43	-76'506'157.43	

Bilan

1.1.2022 - 31.12.2022

		SAN	Débit	Crédit	Solde
Ecritures regroupements et corrections			6'177.25	-6'177.25	
9999.77.920	Crédi - paiements collectifs		4'224.25	-4'224.25	
9999.88.920	Débi - compensation pmts collectifs		1'953.00	-1'953.00	
Total balance			76'512'334.68	-76'512'334.68	

COMITE DE DIRECTION

Cette annexe présente la différence entre comptes et budget 2022. Les explications concernent uniquement les comptes qui représentent une différence de plus de CHF 10'000.00 et de plus de 10 %. En outre, toute différence supérieure à CHF 50'000.00 par compte doit être expliquée, quel que soit le pourcentage de différence. Le signe – décrit une diminution de charge ou de recette.

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur les comptes 2022
Service de police		
60000.3011.00 Traitements	-195'930.40 (-2.19%)	Bien que les chiffres soient importants (350 k au total), il s'agit que d'un peu plus de 2% de la masse salariale. La différence est raisonnable. Quelques départs/arrivées, avec un certain délai de latence, ainsi que des absences de longue durée expliquent une partie de cette différence.
60000.3030.00 AVS/AI	-33'460.25 (-3.98%)	
60000.3040.00 LPP	-122'492.45 (-8.66%)	Le taux LPP a bénéficié en 2022 d'une réduction de la part de la CIP, à titre de participation exceptionnelle au bon résultat, représentant une baisse de cotisation pour l'employeur de l'ordre de 1/19 (5.26%).
60000.3012.00 Traitement personnel auxiliaire	-82'207.50 (-68.51%)	Bien que le nombre de manifestations ait augmenté en fonction de l'année passée, la quantité d'engagements de personnel auxiliaire, pour gérer le stationnement, a été réduite par une gestion plus restrictive des ressources.
60000.3091.01 Formation cadre	-11'477.57 (-38.26%)	Une partie de la formation en management a été payée en 2021 mais n'a pas pu avoir lieu en raison de la pandémie COVID-19. Dès lors, elle a été suivie en 2022 et avons ainsi économisé le montant prévu en 2022.

COMITE DE DIRECTION

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur les comptes 2022
60000.3101.00 Imprimés et fournitures de bureau	-23'803.10 (-31.82%)	À l'exception des affiches de prévention, tous les postes prévus au budget de ce compte ont permis de réaliser une économie (enveloppes 7k, formulaires officiels 3k, fournitures de bureau 3k, formulaires techniques 6k, carnets AO 4k).
60000.3111.00 Achats-locations de mobilier, machines et matériel radios	-23'763.37 (-39.34%)	Le responsable du bâtiment a démissionné au mois d'août. Étant donné que le nouveau responsable est arrivé le premier novembre, cette vacance n'a pas permis de réaliser tous les projets.
60000.3111.01 Informatisation	-97'220.47(-28.05%)	Certains postes, qui ne dépendent pas de PRM, ont été facturés moins cher qu'estimés (licence SAGA 12k, maintenance programme AO 5k), d'autres postes ont été mis au budget en tant que licence alors qu'il s'agissait de factures uniques payées en 2021 (Nomasis app Signing, système Avaya, 20k). D'autres jugés moins prioritaires n'ont pas été réalisés (programme de paiement en ligne EPSIPOUR 20k, un écran 85' 5k). De plus, des travaux d'équipement de la centrale, initialement portés au budget 2022, ont dû être effectués en 2021 dans l'urgence (21k). Pour le reste il s'agit d'économies réalisées par une gestion stricte des dépenses et en partie par un travail de récupération du matériel informatique usagé.
60000.3151.00 Entretien mobilier, machines, matériel	-18'655.25 (-15.69%)	Même remarque que le compte 60000.3111.00.
60000.3182.01 Site internet, identité visuelle, communication	-12'872.60 (-39.61%)	Les travaux prévus pour le site Internet (10 ans de PRM) ont coûté moins cher que l'offre reçue (13 k).

COMITE DE DIRECTION

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur les comptes 2022
60000.3183.00 Frais bancaires – versement carte de crédit	-34'689.24 (-96.36%)	Nous avons prévu des frais beaucoup plus importants d'utilisation des cartes de crédit ainsi et de paiement en ligne des amendes d'ordre par le biais de l'application. Or, il s'avère que l'utilisation du cash est bien présente et que « Billing On-Line » nous restitue le montant des amendes net de frais.
60000.3199.00 Frais divers et de réception	-10'208.87 (-26.79%)	En raison des restrictions dues à la pandémie COVID-19, le rapport d'activité s'est tenu en mode économique (7k). De plus, le montant des frais de soutien psychologique a été plus faible que prévu(7k). Cependant, nous avons effectué des dépenses non prévues en terme de campagne de préventions (4k).
60000.3809.01 Attributions au fond de réserve vacances	14'172.69 (141.73%)	Certains collaborateurs n'ont pas pris toutes leurs vacances en 2022.
60000.4356.00 Facturation de services à des tiers	83'767.50 (68.66%)	Ainsi qu'expliqué au compte N° 60000.3012.00 Personnel auxiliaire, le personnel auxiliaire a été peu engagé et de ce fait n'a pas été facturé dans la mesure prévue.
60000.4361.00 Indemnités et rétrocessions d'assurances	-151'854.40 (-253.09%)	Les remboursements des APG dépendent du temps de maladie/accident, congé maternité et service militaire. Il s'agit d'une recette aléatoire, sous-estimée lors de la rédaction du budget.
60000.4370.00 Amendes perçues	719'004.00 (20.54%)	Suite au départ d'un des deux collaborateurs de l'Unité de surveillance du trafic, son remplacement et la formation du nouveau collaborateur ont nécessité du temps qui n'a pas été consacré aux contrôles.

COMITE DE DIRECTION

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur les comptes 2022
60000.4390.00 Recettes diverses	12'196.90 (30.49%)	Il s'agit de recettes ponctuelles et aléatoires. Le budget est calculé sur un montant moyen estimé sur les dernières années.
60000.4390.01 Recettes contravention Commission de police	-182'476.99 (-32.59%)	Un montant de 560k de recettes liées aux contraventions est régulièrement inscrit au budget. En 2022, un nombre plus important d'ordonnances pénales a été prononcé, notamment pour cause d'amendes impayées (cf. rapport de gestion pour plus de détails).
60000.4390.02 Frais Commission de police	-138'093.98 (-46.03%)	La Commission de police a vu le nombre de cas augmenter et par voie de conséquence, les recettes liées au remboursement des frais par les contrevenants. De plus, le suivi des dossiers (Office des poursuites, conversion des amendes en peine privative de liberté et des plans de paiements) a obligé certains contrevenants à s'acquitter de leur dû.
60000.4510.00 Remboursement du canton	-18'280.00 (-15.23%)	De nombreuses heures d'enseignement, non prévues au budget, ont été dispensées à l'Académie de police. Celles-ci étant remboursées, une augmentation des recettes est perceptible sur ce compte.
60000.4521.00 Part aux charges de personnel pour les tâches optionnelles	58'400.00 (2.28%)	L'absence de longue durée de certains collaborateurs (service militaire, formation à l'Académie et maladie/accident) a été en partie compensée par d'autres services PRM. Le taux d'absence reste ainsi très faible et permet d'effectuer les tâches déléguées au mieux. Toutefois, la facturation se faisant à l'heure effectuée, une différence est notée en fonction du budget.

COMITE DE DIRECTION

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur les comptes 2022
60000.4522.00	95'420.95 (1.92%)	Morges
60000.4522.01	111'881.67 (10.37%)	Préverenges
60000.4522.02	118'184.50 (9.79%)	Saint-Prex
60000.4522.03	28'963.11 (9.93%)	Tolochenaz
60000.4522.05	6'696.41 (9.01%)	Lussy-sur-Morges
60000.4522.06	8'506.98 (12.05%)	Buchillon
Refacturation des excédents de charges/revenus aux communes		En raison des différences des charges et des recettes, la facturation aux communes est inférieure à celle prévue (369k). Pour rappel, la répartition s'effectue selon l'augmentation/diminution du nombre d'habitants recensé par le Canton (Statistique Vaud). La différence est nettement moindre pour la ville de Morges qui a vu sa population augmenter de 650 habitants, alors que la population des autres communes est restée stable.
Commentaires sur les comptes des tâches déléguées contractuellement de la Ville de Morges		
<u>Signalisation</u>		
60110.3116.01 Achats équipement et matériel spécialisé	-10'017.10 (-12.25%)	Ce compte comprend le rachat de la signalisation endommagée et pas remboursée par les assurances en cas d'accident. S'agissant d'une charge aléatoire, nous pouvons constater qu'elle nous a coûté beaucoup moins que les autres années.
60110.3143.00 Entretien signalisation	-46'308.43 (-36.93%)	Une baisse du montant engagé pour l'entretien du marquage (-31k), de la signalisation (-4k), des miroirs publics (-3k) et des bornes automatiques (-6k) est notée.

COMITE DE DIRECTION

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur les comptes 2022
60110.3185.00 Honoraires et prestations	-64'947.50 (-7.20%)	Entre le départ de l'ancien responsable de l'Unité signalisation et l'arrivée du nouveau, plusieurs semaines se sont écoulées. De plus, le temps de la formation étant à charge de PRM, il n'a pas été facturé. D'autres absences n'ont pas permis de facturer l'ensemble des heures portées au budget.
60110.3185.06 Étude circulation	-43'780.10 (-99.5%)	Ce compte est utilisé pour les études conjointes avec les services de l'urbanisme et de la mobilité. Aucune étude ou demande d'étude n'a été réalisée.
60110.3524.00 Versement excédentaire à la Ville de Morges	262'210.93 (24.52%)	Il s'agit du compte de résultat, tenant compte des charges et des recettes. En l'espèce, le résultat est favorable à la Ville de Morges.
60110.4232.00 Locations de places de parc de droit public	85'912.50 (71.59%)	En raison de l'assujettissement à la TVA, nous avons créé des comptes spécifiques pour les recettes soumises à cette taxe. Seules subsistent sur ce compte les places louées sur la voie publique, non soumises à la TVA. Il en sera tenu compte pour les prochains budgets.
60110.4232.01 Produit des locations de places de parc droit privé TVA	-67'986.36	Il s'agit d'un nouveau compte soumis à la TVA, qui a été séparé du compte 4232.00 ci-dessus; cette recette, relative à la location de places de parc sur le domaine privé communal, est soumise à la TVA, selon décision de la Confédération.
60110.4272.04 Macaron résident centre-ville	-36'304.00 (-38.21%)	Une forte augmentation du nombre de macarons résidents a été enregistrée. Pour rappel, les macarons sont distribués selon les prescriptions municipales « résidents » du 5 mars 2014 aux conditions établies par celles-ci.

COMITE DE DIRECTION

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur les comptes 2022
60110.4272.06 Macarons employés et tiers soumis TVA	17'387.37 (19.99%)	La diminution de contrats liés à ce type de macarons est constatée.
60110.4272.07 Horodateur All Park	31'465.90 (33.12%)	Il s'agit d'un système de paiement de stationnement personnalisé. La baisse est due au passage de ce système à l'application pour paiement par Smartphone.
60110.4272.09 Horodateur en Euro	11'531.59 (46.13%)	Ce compte est alimenté par les étrangers de passage, qui paient en monnaie. La baisse est conséquente. Nous pensons que c'est en raison de l'utilisation de l'application pour paiement par Smartphone.
60110.4272.10 Horodateur en CHF	565'661.47 (40.40%)	En raison de la forte augmentation de l'utilisation de moyens de paiement autres que l'horodateur, une baisse notoire de l'utilisation de la monnaie au profit du paiement par l'application smartphone ci-dessous est constatée.
60110.4272.11 Application pour paiement par Smartphone	-607'303.65 (-144.60%)	Il s'agit d'un effet de balance entre les paiements en monnaie (horodateurs All Park, en Euro et en CHF) et les paiements par application et non pas d'une augmentation réelle de la recette totale des horodateurs.
60110.4272.12 Horodateurs Beausobre soumis TVA	13'162.81 (43.88%)	Ce compte est créé en raison du paiement de la TVA sur ce parking souterrain. Une autre partie des recettes de ce parking a été comptabilisée sur le compte 4272.13 qui s'est avérée, ensuite, non soumise à la TVA. L'écart réel entre les comptes 4272.12 et le 4272.13 est donc de CHF 4'369.76.

COMITE DE DIRECTION

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur les comptes 2022
60110.4390.00 Recettes diverses	-48'179.83 (-9'635.97%)	Une partie des recettes de certains comptes, non-soumis à la TVA, se retrouve dans celui-ci, notamment les autorisations de stationnement journalières pour les entreprises ainsi que certaines recettes ponctuelles et imprévisibles.
60110.4659.00 Affichage SGA	-39'029.85 (-60.05%)	L'affichage publicitaire s'est mieux porté que prévu.
<u>Police du commerce</u>		
60120.3185.00 Honoraires et prestations	-22'328.15 (6.31%)	L'absence de certains collaborateurs n'a pas permis de facturer l'ensemble des heures portées au budget. Ces absences ont, cependant, été en partie compensées par d'autres services PRM.
60120.4312.00 Émoluments	46'806.60 (55.07%)	Les émoluments n'ont pas été à la hauteur des prévisions, notamment la facturation des heures supplémentaires des établissements publics, lesquels semblent rester moins longtemps ouverts en dehors des heures officielles.
60120.4522.00 Refacturation à la Ville de Morges	-14'041.40 (-8.94%)	Il s'agit d'un compte de résultat. Malgré la diminution des charges, la perte de recettes provoque une facture finale plus élevée.
<u>Police administrative</u>		
60150.3184.00 Frais de contentieux	-10'015.50 (45.53%)	Les frais de recherches pour amende impayée ont été moindres en raison de la baisse du nombre des amendes délivrées (4370.00 ci-dessous).

COMITE DE DIRECTION

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur les comptes 2022
60150.3185.00 Honoraires et prestations de services	-46'900.00 (-4.70%)	L'absence de certains collaborateurs n'a pas permis de facturer l'ensemble des heures portées au budget. Ces absences ont, cependant, été en partie compensées par d'autres services PRM.
60150.4312.00 Émoluments de police	32'499.00 (32.50%)	S'agissant avant tout de recettes aléatoires perçues pour des attestations et autres notifications effectuées par les ASP, nous constatons que celles-ci ne sont pas au niveau des chiffres d'avant pandémie COVID-19.
60150.4370.00 Amendes perçues	157'654.92 (19.23%)	Le nombre d'amendes de stationnement semble se stabiliser à un niveau moindre qu'avant l'introduction de l'application de paiement. En effet, celle-ci permet notamment aux utilisateurs de places de parc d'interrompre le paiement en quittant la place de parking. Le budget sera adapté en conséquence.
60150.4522.00 Refacturation des charges à la Ville de Morges	-131'638.42 (130.72%)	Il s'agit d'un compte de résultat. La baisse des recettes explique la refacturation plus grande des charges.
Tâches contractuelles Saint-Prex		
60300.4370.00 Amendes	-15'840.00 (-52.80%)	Il y a eu plus de contrevenants que les autres années.

RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

PREAVIS 01/03.2023
RAPPORT DE GESTION 2022

PREAVIS 02/03.2023
RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

PARTIE COMMUNE – PREAMBULE

Les deux rapports sur la gestion et les comptes de l'exercice 2022 figurent dans cet unique document. Il y aura 2 parties pour permettre au Conseil Intercommunal de débattre et voter séparément les 2 préavis.

La commission chargée de ces études s'est réunie à 3 reprises, la première au pavillon Audrey Hepburn de Tolochenaz et les 2 suivantes dans les locaux de la PRM.

Les 3 séances ont eu lieu les :

- mardi 4 avril à 18h30 pour une première étude du rapport de gestion et des comptes afin de préparer nos questions qui seront adressées au CoDir. Etaient présents : Mmes Catherine Hodel (Morges), Catherine Sutter (Tolochenaz), MM. Steen Boschetti (Préverenges), Jeanny Perrin (Buchillon) et Hugo van den Hombergh (Lussy-sur-Morges). A titre informel MM. Erik Fruijtier (Buchillon) et Frédéric Defever (Lussy-sur-Morges). Mme Sylvie Fuchs absente (St-Prex)
- mardi 25 avril à 18h30 pour le rapport de gestion en présence des membres du CoDir, MM. Laurent Pellegrino (Morges) et Olivier Jeanneret (Tolochenaz); pour la PRM, le Lieutenant-colonel Clément Leu et le Capitaine David Stauffer. Les commissaires présents : Mmes Catherine Hodel, Catherine Sutter, MM. Steen Boschetti, Hugo van den Hombergh et Jeanny Perrin. M. Erik Fruijtier à titre informel. Excusée Mme Barbara Dellwo, suppléante de St-Prex
- mercredi 26 avril à 18h30 pour les comptes 2022 en présence de Mmes Barbara Dellwo, Catherine Hodel, Catherine Sutter, MM. Steen Boschetti, Hugo van den Hombergh, Jeanny Perrin. MM. Erik Fruijtier à titre informel. M. David Guarna du CoDir ainsi que le Lieutenant-colonel Leu, le Capitaine Stauffer et M. Hervé Baer de la PRM.

A l'issue des 2 dernières séances, la commission s'est positionnée sur les préavis hors de la présence des représentants.

Un très grand merci à toutes les personnes du CoDir et de la PRM qui ont répondu à nos nombreuses questions et pour tous les éclaircissements.

RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

PREAVIS N° 01/03.2023 – RAPPORT DE GESTION 2022

La commission a beaucoup apprécié la nouvelle présentation du rapport de gestion qui est très complet comprenant des graphiques très bien mis en valeur avec des couleurs qui facilitent grandement leur compréhension, ainsi que l'annexe qui mentionne les missions et activités des unités. Elle a également trouvé excellente l'évaluation à fin 2022 du plan de législature 2021-2026 qui montre l'état d'avancement des différents points.

Ce rapport a généré énormément d'heures de travail et pour cela, la commission remercie tout le personnel qui y a œuvré et du stagiaire du Centre Professionnel du Nord Vaudois pour sa créativité graphique.

Nous sommes reconnaissants que le CoDir ait tenu compte de notre vœu en intégrant une liste des abréviations au début du rapport.

Nous relevons ci-dessous diverses questions et leurs réponses :

- page 15, 3'300 heures de missions ordonnées en moins, pourquoi ?
L'Etat-major ordonne des missions au personnel de police secours. Un certain nombre a fait place à des demandes transmises aux chefs d'unité, sans que cela prenne la forme d'une mission particulière, afin de favoriser une certaine autonomie et proactivité. Ce sont des variations tout à fait normales selon les années
- pages 16 et suivantes, sur les tableaux représentant les chiffres des événements police, nous remarquons des différences concernant les totaux ?
Ces tableaux font ressortir les catégories principales regroupées par type. Les inquiétudes des personnes, les objets trouvés, des personnes à relever, etc ... sont noyés dans le total indiqué.
Il nous paraissait plus important d'indiquer les catégories les plus significatives en termes d'intérêts
- page 30, la population et/ou les communes sont-elles satisfaites des heures d'ouverture des postes à Prévengères et St-Prex ?
Pas de réponse sur cette question venant de la population ou des administrations communales ; en revanche la PRM constate qu'il y a une faible fréquentation dans ces 2 postes. Une analyse est actuellement en cours sur la manière de faire fonctionner ces postes décentralisés et sur les besoins effectifs. Il y aura des changements
- page 33, combien de temps les images du radar « girafe » sont-elles conservées ?
Les images enregistrées en continu sont gardées 96 heures après elles sont effacées. Les images de l'infraction sont conservées jusqu'à la prescription pénale : 3 ans pour les contraventions, 10 ans pour les délits et 20 ans pour les crimes (via sicura). Après paiement, elles sont détruites
- page 40, à l'heure actuelle, êtes-vous satisfaits du nombre de policiers PRM, par rapport au ratio national et cantonal ?
Les effectifs permettent aujourd'hui à la PRM de remplir ses missions à satisfaction de la population. Notre ratio initialement fixé à 1/700 est à ce jour plus proche de 1/600, mais même si la PRM est attractive, maintenir nos effectifs exige des efforts constants. Un point d'attention est maintenu sur la police de proximité, qui est actuellement en sous-effectif. C'est pourquoi, il est fondamental de conserver l'engagement de 3 à 4 aspirants par année, afin de combler les départs et garantir nos effectifs. La formation des collaborateurs est également centrale pour pouvoir conserver un tel ratio par rapport à la moyenne nationale. C'est un bon équilibre. Notre ratio est satisfaisant pour notre district

RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Questions d'ordre général :

- page 8, depuis plusieurs années, nous entendons parler du projet ODYSSEE, qu'en est-il à ce jour ?
Le projet « Renouveler l'outil central des PoliceS VaudoiseS » a pris un peu de retard (entre autres à cause des villes de Lausanne et Yverdon) sur le planning initial suite aussi à la pandémie, mais les premières phases de conception sont à présent réalisées. Nous devrions pouvoir utiliser les premiers outils début 2025. Plusieurs outils composent en effet le programme, donc certains seront opérationnels en 2027
- pages 13, êtes-vous satisfaits du nouveau stand de tir à Etoy depuis novembre 2022 ?
Il est aujourd'hui encore trop tôt pour dresser un premier bilan. Toutefois, les premières formations ont pu s'y tenir au début du mois d'avril. Cette première expérience a été un succès et a déjà permis de mettre en pratique des techniques qui n'étaient pas possible d'exercer dans les stands traditionnels.

La commission a demandé de pouvoir le visiter avant de faire le rapport mais la réponse a été que leurs agendas très chargés jusqu'à l'été ne le permettent pas. Cependant, cette visite sera organisée après les vacances d'été.

Ci-dessous, un tableau qui récapitule les événements de police par ordre décroissant.

Classement des 7 plus grands résultats des événements de police par commune

Buchillon	Trouble ordre/nuisances s	Cambriolages	Infract.circul.routière	Domages à la propriété	Accidents circulation	Stupéfiants	
	10	6	4	3	1	1	
Lussy-sur-Morges	Accidents circulation	Trouble ordre/nuisances s	Infract.circul.routière	Vols/escroqueries	Cambriolages		
	3	2	1	1	1		
Morges	Infract.circul.routière	Vols/escroqueries	Accidents circulation	Stupéfiants	Domages à la propriété	Cambriolages	Cybercriminalité
	331	202	188	157	100	92	37
Préverenges	Infract.circul.routière	Accidents circulation	Cambriolages	Stupéfiants	Vols/escroqueries	Cybercriminalité	Domages à la propriété
	46	27	20	15	11	11	9
St-Prex	Infract.circul.routière	Accidents circulation	Cambriolages	Cybercriminalité	Stupéfiants	Vols de véhicules	Vols/escroqueries
	48	31	20	14	12	11	10
Tolochenaz	Infract.circul.routière	Accidents circulation	Cambriolages	Domages à la propriété	Vols/escroqueries	Cybercriminalité	Stupéfiants
	26	15	11	9	7	5	4
6 communes	Infract.circul.routière	Accidents circulation	Vols/escroqueries	Stupéfiants	Cambriolages	Domages à la propriété	Cybercriminalité
	456	265	231	189	150	121	67

Comme déjà relevé lors des années précédentes, la commission constate que le CoDir mène une excellente gestion de notre Police.

La PRM a, à sa tête, un Commandant qui sait exactement où il mène ses troupes, ceci de manière cohérente et réfléchi et il est également attentif à ses collaborateurs. La commission adresse à tous les acteurs de notre Police ses remerciements pour tout le travail accompli.

RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

CONCLUSION

A l'unanimité de ses membres, la Commission conseille d'accepter le préavis 01/03.2023 sur le rapport de la gestion PRM 2022.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

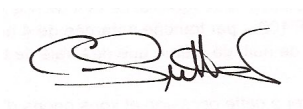
LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le rapport de gestion du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2022.

Au nom de la commission
La Présidente et rapportrice



Catherine Sutter

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 30 mai 2023

Tolochenaz, le 26 avril 2023/cs

RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

PREAVIS N° 02/03.2023 – RAPPORT DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Les membres de la commission ont apprécié la clarté des comptes ainsi que l'annexe qui explique les grandes différences entre le budget et les comptes.

Nous avons demandé à visionner certains comptes, entre autres ceux-ci :

- 60000-3151.02 Achat, location entretien matériel radar
- 60000-3193.00 Cotisations
- 60110-3182.00 Téléphones

ainsi que diverses factures et comment fonctionnait leur traitement. Les factures sont visées par 4 personnes au minimum dont la PRM et les municipaux de Morges. Puis lors des contrôles des comptes, par la sté BDO et des membres de la commission. Par conséquent, nous constatons qu'il est vraiment improbable d'effectuer des malversations.

Toutes les explications et les éclaircissements à nos diverses questions nous ont été apportés. Un grand merci au Lieutenant-colonel Leu et à ses collaborateurs.

Le tableau ci-dessous indique l'ensemble des charges et recettes ainsi que les montants à la charge des communes et du coût par habitant. Une nette diminution des recettes est due à l'endommagement de la girafe. Nous relevons malheureusement, que le coût par habitant se situe à CHF 229.45 montant jamais atteint auparavant.

PRM - BUDGETS - COMPTES

Evolution des recettes et des charges (sans la participation des communes et sans les charges du personnel affecté aux tâches contractuelles)

	RECETTES	Commentaires	CHARGES	Commentaires		A charge des communes	Coûts par habitant
Budget 2013	2'048'000		8'258'400		2013	6'210'400	230,65
Comptes 2013	2'956'503		8'313'665		2013	5'357'162	185,22
Budget 2014	2'539'600	Amendes + 400'000 - Achat radar laser	8'675'300	Entrée Buchillon et Lussy au 01.07.2013 - augmentation effectifs	2014	6'135'700	216,37
Comptes 2014	2'856'305		8'573'200		2014	5'716'895	196,37
Budget 2015	2'788'100	Avec 1'100 de reprise pour débiteurs douteux	8'819'200		2015	6'031'100	208,52
Comptes 2015	2'913'592		8'899'210	Fluctuation personnel	2015	5'985'618	202,11
Budget 2016	2'742'000	Avec 1'500 de reprise pour débiteurs douteux	9'173'750	Augmentation des effectifs	2016	6'431'750	220,92
Comptes 2016	2'589'751		8'693'888		2016	6'104'137	204,33
Budget 2017	2'839'500		9'459'900	Formation continue	2017	6'620'400	223,65
Comptes 2017	3'845'107		9'116'825	Assurances Location remorque Recette + importantes par test radar semi-stationnaire	2017	5'271'718	175,65
Budget 2018	3'758'900	Introduction Radar-Girafe	10'956'850	Nouvel Hôtel de Police (loyer sur 8 mois) Effectifs + 3 ETP Amortis. équipement	2018	7'197'950	240,94
Comptes 2018	4'134'849		10'047'014	Nouvel Hôtel de Police. Tout le personnel n'a pas été engagé. Effectifs - 1.9 ETP	2018	5'912'165	197,22
Budget 2019	3'915'100		11'199'150		2019	7'284'050	242,70
Comptes 2019	4'792'753	Radar-Girafe sur l'année complète	10'945'092	Effectifs + 7 ETP	2019	6'152'339	203,94
Budget 2020	4'003'100		11'529'650		2020	7'526'550	251,08
Comptes 2020	4'405'878	COVID-19	10'882'328	COVID-19	2020	6'476'480	212,36
Budget 2021	4'617'000		12'216'250	Effectifs + 2.75 ETP	2021	7'599'250	251,90
Comptes 2021	5'244'708		11'350'246		2021	6'105'538	195,35
Budget 2022	4'732'100		12'425'950		2022	7'693'850	252,27
Comptes 2022	4'422'313	Girafe endommagée	11'746'509		2022	7'324'196	229,45
Budget 2023	4'742'500		12'817'400	Formation de 3 asp. + taxes	2023	8'074'900	258,36

RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Il nous intéressait de savoir comment se passe le contrôle de la société BDO SA, selon la Norme d'Audit Suisse (NAS) 910, Review, examen succinct. Voici comment il est procédé : deux voire trois personnes viennent une journée complète et vérifient les écritures, les factures et aussi celles en attentes de paiement, le journal, le bilan et les comptes.

A la question de la commission s'il serait judicieux d'effectuer un audit comptable une fois par législature par exemple, il a été répondu que cette procédure serait très chronophage et dispendieuse.

Comme l'année précédente, le rapport de l'auditeur se trouve en dernière page.

Nos considérations finales sont que les comptes sont bien tenus à un niveau acceptable et que la détermination de la PRM à maintenir le coût par habitant reste une priorité. Nous sommes satisfaits de la gestion des finances.

La commission émet le vœu qu'à partir de l'année prochaine, elle puisse accéder plus largement aux documents comptables et profiter des explications des personnes responsables. Cela pourrait se faire en séance de jour, par exemple.

CONCLUSION

A l'unanimité de ses membres, la commission recommande d'accepter les comptes 2022.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction présentant les comptes 2022,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2022, représentant des charges à hauteur de CHF 14'251'509.75 et des recettes pour un montant de CHF 6'927'313.37. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 7'324'196.38 est entièrement couverte par les communes membres,

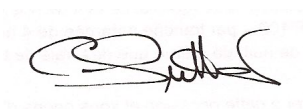
RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2022, représentant des charges à hauteur de CHF 2'898'533.29 couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :

- CHF 2'568'633.29 (charges), CHF 3'360'108.63 (revenus) pour la Commune de Morges,
- CHF 297'340.00 (charges), CHF 57'180.00 (revenus) pour la Commune de St-Prex,
- CHF 18'960.00 (charges), CHF 10'810.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz,
- CHF 8'800.00 (charges), CHF 3'160.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon,
- CHF 4'800.00 (charges), CHF 2'125.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.

3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune.

Au nom de la commission
La Présidente et rapportrice



Catherine Sutter

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 30 mai 2023

Tolochenaz, le 8 mai 2023/cs

RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL



Tél. +41 21 310 23 23
www.bdo.ch
lausanne@bdo.ch

BDO SA
Biopôle bât. Metio - Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

RAPPORT DE L'AUDITEUR

Au Conseil intercommunal de l'Association Police Région Morges, Morges

Rapport sur l'examen succinct (review) des comptes annuels

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes de l'Association Police Région Morges comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et le tableau des investissements pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2022.

Ces comptes relèvent de la responsabilité du Comité de Direction de l'Association Police Région Morges (PRM) alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct). Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes de l'association ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes de l'association ne sont pas conformes à la Loi sur les communes du 28 février 1956 et au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 6 avril 2023

BDO SA

Loïc Rossé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Gaëtan Storto
Expert-réviseur agréé

Annexes

Comptes 2022 comprenant :

- Bilan
- Comptes de fonctionnement
- Tableau des investissements

COMITE DE DIRECTION

RÉPONSE AU VŒU DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES - COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

VOEU

La commission émet le vœu qu'à partir de l'année prochaine, elle puisse accéder plus largement aux documents comptables et profiter des explications des personnes responsables. Cela pourrait se faire en séance de jour, par exemple.

Réponse du Comité de direction :

- Le Comité de direction accepte ce vœu. Les détails organisationnels seront convenus entre le Comité de direction et la Commission de gestion et des finances.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Adoptée par le Comité de direction dans sa séance du 25 mai 2023.

Réponse lue au Conseil intercommunal en séance du 30 mai 2023.